

# Réunion du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2017

Présents : 15/18 élus

Excusés : Valérie Le Bideau, Magali Le Divouzet, Antonio Corsetti

Assistait à titre consultatif : Isabelle Levet, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Magali Le Divouzet donne pouvoir à Jocelyne Serrano pour le vote des délibérations prises au cours de la séance.

Ordre du jour :

## **I DELIBERATIONS :**

1/Création des attributions de compensation en investissement : montant restitué : 102 528 €  
(fonctionnement : 68 648 € - investissement : 33 880 €)

2/Convention d'utilisation du centre Aqualib : scolaires et sociétés

3/Convention sur la répartition du personnel à la restitution compétence voirie (concerne l'ingénieur qui sera intégré à la commune d'Artas)

4/Modification du loyer à l'ACCA pour les forêts communales proposition de réduction de 50 %

5/Délibération pour exonération de la taxe d'aménagement pour les bénéficiaires du prêt à taux zéro

6/Travaux sur l'éclairage public par le SEDI montant 59 769 € participation de la commune : 4 744 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout de trois délibérations. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rajout de ces délibérations.

7/Création d'un abri bus au hameau de la Vollandière

3 devis pour création abri bus :

Entreprise DUSSAULT 9 216.60 € TTC

Entreprise PERON 14 022.00 € TTC

Entreprise MARTINOD 10 740.96 € TTC

8/Convention avec monsieur Martin Sébastien pour prestation de déneigement

9/Clôture du budget assainissement

## **II Questions diverses :**

-Assainissement compétence prise par Bièvre Isère Communauté

-Projet station d'épuration intercommunale

-Bibliothèque dépôt de la déclaration préalable et des dossiers accessibilité et sécurité

-Bulletin de fin d'année

-Vœux le 6 janvier 2018 à 19h00

Début de la séance : 18h30

Approbation du compte rendu de la réunion du vendredi 24 novembre 2017 par les membres du Conseil Municipal.

## **I DELIBERATIONS :**

1/Création des attributions de compensation en investissement : montant restitué : 102 528 €, soit en fonctionnement : 68 648 €, en investissement : 33 880 € :

La BIC doit reverser à la commune 102 528 € d'attributions de compensation. Nous ne pouvons recevoir 68 648 € qu'en fonctionnement et devons délibérer afin de créer une attribution de compensation, soit 33 880 € en investissement (délibération approuvée en parallèle par le Conseil Communautaire et justifiée auprès de la CLECT). En ce qui concerne les transferts de compétences à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est souhaité de créer l'attribution de compensation en investissement notamment pour le renouvellement des équipements.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création de l'attribution de compensation en investissement pour les transferts de compétences survenant dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2/Convention d'utilisation du centre aquatique Aqualib : scolaires et sociétés :

Il s'agit de signer une convention avec Bièvre Isère Communauté afin que les enfants scolarisés à l'école du Bourg puissent bénéficier de l'utilisation du centre aquatique Aqualib de la Côte Saint André (10 séances prévues/an).

Après s'être concerté, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer cette convention avec Bièvre Isère Communauté pour l'utilisation par les scolaires du centre aquatique.

3/Convention sur la répartition du personnel à la restitution compétence voirie (concerne l'ingénieur qui sera intégré à la commune d'Artas) :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la délibération n° 260-2017 du 26/09/2017, Bièvre Isère communauté a décidé que l'ex Communauté de Communes Saint Jeannaise (13 communes) se voit restituer sa compétence voirie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent il convient de déterminer la répartition des fonctionnaires travaillant à la voirie. De ce fait, en commun accord Bièvre Isère Communauté et ses communes membres ont affecté un agent titulaire, ayant le grade d'ingénieur territorial, au fonction de sous directeur à la voirie à plein temps.

Chaque commune se fiera aux modalités financières stipulées sur la convention via un tableau de répartition (km de voirie, nombre d'habitants) ceci pendant 3 ans.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer cette convention suite à la restitution de la voirie par la BIC.

4/Modification du loyer à l'ACCA pour les forêts communales – proposition de réduction de 50 % :

Achat des forêts de la Caisse d'Epargne en 2008, soit 143 hectares de parcelles. Un prêt courant sur 20 ans avait été contracté à l'époque. Depuis 2008, l'ACCA s'autorise le droit d'y chasser moyennant un loyer annuel de 4 000 €. Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les ventes de bois

subvenant facilement au remboursement des annuités, il serait souhaitable de revoir le loyer de l'ACCA à hauteur de 2 000 €/an.

Après s'être concertés, les membres du Conseil Municipal, adoptent à l'unanimité la modification du bail avec l'ACCA, via Maître Schindler Lioger, dès 2018 et approuvent le montant, soit 2 000 € proposé par monsieur le Maire

5/Délibération pour l'exonération de la Taxe d'Aménagement pour les bénéficiaires du prêt à taux zéro :

La commune ayant un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) approuvé, la Taxe d'Aménagement s'applique au taux de 1 % . Cependant, la commune peut définir selon les articles L.331-14 et L.332-15 un taux à sa convenance et selon l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Après avoir écouté les propos de monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de fixer** la Taxe d'Aménagement au taux de 4 % , **d'exonérer** totalement les locaux d'habitation et d'hébergement (prêt à taux zéro ...), les commerces de détail, les abris de jardin, **d'exonérer partiellement** les locaux à usage artisanal et leurs annexes non habitables pour 50 % de leur surface. (délibération valable deux ans – taux et exonérations peuvent être modifiés tous les ans)

6/Travaux sur l'éclairage public par le SEDI montant 59 769 €, participation de la commune 4 744 € :

Nous continuons l'opération éclairage public sur Saint Christophe

Validation du plan de financement afin que le SEDI puisse entreprendre la réalisation des travaux

Estimation prévisionnelle de l'opération : **59 769 €**

Montant total des financements externes : 54 741 €

Participation aux frais du SEDI : 285 €

Participation de la commune : **4 744 €**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire concernant les travaux par le SEDI sur l'éclairage public, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de ce projet et de son plan de financement.

7/Création d'un abri bus au hameau de la Vollandière pour les scolaires

Suite réunion à la Vollandière, les riverains sont demandeurs d'un abri bus.

Accotement, petit bout de terrain = 9 m<sup>2</sup>

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité la création d'un abri bus au hameau de la Vollandière.

Devis pour la réalisation de l'abri bus à la Vollandière :

3 devis réceptionnés :

-L'entreprise DUSSAULT de Moidieu Détourbe = 9 216.60 € TTC

-L'entreprise MARTINOD de Villeneuve de Marc = 10 740.96 € TTC

-L'entreprise SAS PERON MAÇONNERIE TP DE Chabons = 14 022.00 € TTC

Après s'être concerté, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité l'entreprise DUSSAULT pour effectuer la réalisation de l'abri bus au hameau de la Vollandière.

8/Convention avec l'entreprise Martin Sébastien pour prestation de déneigement :

L'entreprise Martin Sébastien a proposé ses services pour gérer en cas de besoin le déneigement aux hameaux le Fontanil, la Vollandière, le Mollard, les Robins, la Bâtie et Saint Christophe (72 € HT/heure).

Les employés communaux se chargeront du déneigement notamment du centre Bourg et des Combes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention de déneigement avec l'entreprise Martin pour la période 2017/2020.

9/Clôture du budget assainissement :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 Bièvre Isère Communauté se voit exercer la compétence assainissement collectif sur la commune. Afin de transférer les résultats de clôture du budget assainissement de la commune à la BIC, il faut clôturer ce budget au 31/12/2017.

Résumons :

- clôturer le budget assainissement
  - transférer les résultats de clôture après adoption du compte de gestion et du compte administratif
  - Intégrer l'actif et le passif du budget assainissement dans le budget principal communal
- Par conséquent monsieur le Maire propose la clôture du budget assainissement car prise de compétence par Bièvre Isère Communauté. Le Conseil Municipal, après s'être concerté, approuve à l'unanimité les propos énoncés et autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette démarche.

## **II QUESTIONS DIVERSES :**

-Assainissement compétence prise par Bièvre Isère Communauté :

Assainissement = prise de compétence par la BIC au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Réunion assainissement avec venue de Raymond Roux et Blandine Pourrat afin de voir notre fonctionnement concernant la station d'épuration datant de 1988 et la pompe de relevage du Ginet. Le relai se fera progressivement sous l'œil attentif d'Hubert Michon. La visite de terrain a semblé satisfaire les techniciens présents.

-Projet station d'épuration intercommunale :

Suite réunion à Saint Jean de Bournay, les communes de Saint Jean de Bournay, Charantonay, Royas, Mépin, Châtonnay, Savas, Beauvoir de Marc, Sainte Anne sur Gervonde semblent d'accord pour la possibilité d'implanter une station d'épuration à Savas Mépin.

Le cas échéant, retour au projet Systépur.

Estimation sommaire – systépur : 8 463 320.00 € - station Savas Mépin : 10 632 610.00 €

-Bibliothèque dépôt de la déclaration préalable et des dossiers accessibilité et sécurité :

Instruction dossier 1<sup>er</sup> semestre 2018

Subvention bâtiment : 41 250 €

2 ans pour commencer les travaux

-Bulletin de fin d'année : Jocelyne Serrano - le bulletin est à la disposition des élus dans le bureau des conseillers, pour être distribué. Un flyer concernant le festival «Les arts allumés» a été inséré dans le bulletin.

-Vœux le 6 janvier à 19h00 :

Mis à l'honneur : Daniel Gouvert retraité service technique depuis juin 2017

Georges Milliat départ D.D.E.N

Récompense fleurissement 1<sup>er</sup> prix : Goncalvez Luciano et Genin Sandra

- Guy Servet réunion sur la thermographie – procédé AGEDEN – caméra définit la déperdition de la chaleur.

Prévoir date vœux du personnel communal : le lundi 15 ou le mardi 16/01

Samedi 6 vœux au personnel et résidents de la résidence autonomie les 4 Vallées.

-Serge Aknin – téléthon : 900 € de recette – monsieur Branchet vient récupérer le chèque mercredi 20/12 à 19h30 salle du Conseil

-Annick Chevallier – festival «les arts allumés» final à Châtonnay – repas ????

Mardi 16 janvier à 19h00 réunion salle du bar

Animations sur la commune le 29/04 soit toute la journée, soit l'après-midi – tout dépendra de l'organisation définie par les bénévoles, les associations ...

Début du festival le 13/04 à Commelle

-Albert Levet – soucis d'éclairage au lotissement la Colline + une partie du gymnase – intervention de CITEOS pour régler le problème

-Jean Michel Nogueras – réunion PLUI pour gisement foncier – une nouvelle carte sera présentée prochainement.

- signature électronique auprès de Berger Levrault prévue (signature pièces comptables et flux informatiques via la trésorerie).  
300 €/clef – 210 €/an - abonnement/3 ans

Fin de la séance : 20h14